



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2025-03-10

Séance du jeudi 20 mars 2025

Date convocation :  
11 mars 2025

Nombre de membres  
en exercice  
22

Présents  
17  
Votants  
21

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi vingt mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Vincent TAURELLE, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Corinne CAPEL à Josette VELAY, Dominique PASQUIER à Hervé BRAHIC, Annie SZUBA à Yvon BONZI, Véronique TERRANA à Madeleine MARTINEZ

Absent : Stéphanie MENEGHINI

Secrétaire de séance : Madeleine MARTINEZ

### Objet : M57 LOTISSEMENT LES CÈILLETES VOTE BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif 2025 du Lotissement Les Cèilletes dont les sections sont arrêtées comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>2025</u>
RECETTES	1 237 554 €
DEPENSES	1 237 554 €

<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>2025</u>
RECETTES	906 717 €
DEPENSES	906 717 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 selon les montants ci-dessus arrêtés ainsi que la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter le présent budget.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,  
Madeleine MARTINEZ

Le Maire,  
Yvon BONZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publiée le : **24 MARS 2025**

Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture  
030-213002959-20250320-2025-03-10-DE  
Date de télétransmission : 24/03/2025  
Date de réception préfecture : 24/03/2025